



## **PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LES CHAMPIONNATS CANADIENS 2019**

(Gatineau, Québec, du 13 au 20 mars 2019)

### **Introduction**

Les athlètes québécois éligibles recevront des sommes d'argent de la part de Ski de fond Québec s'ils remplissent les critères décrits dans ce document. Ils peuvent recevoir des montants de deux (2) façons :

- 1- en remplissant les critères en vue d'une participation aux Championnats canadiens;
- 2- en obtenant des résultats aux Championnats canadiens.

### **Objectifs du programme de soutien financier**

- identifier et soutenir la meilleure délégation d'athlètes québécois pour chaque catégorie lors des Championnats canadiens;
- promouvoir le développement de l'excellence chez nos athlètes de toutes les catégories aux Championnats canadiens (Juvénile, Junior et Senior).

Le soutien financier pour les Championnats canadiens n'est pas alloué seulement aux athlètes des clubs; il s'étend aussi aux athlètes qui performant aux niveaux les plus élevés, en représentant la province. Cette orientation s'inscrit dans les objectifs que la fédération doit atteindre pour obtenir des subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec.

### **Éligibilité**

Pour être éligible à un soutien financier dans le cadre de ce programme, l'athlète doit :

- être membre d'un club affilié au Québec;
- détenir une licence SFQ et une licence SFC associées à ce club affilié au Québec.

## **1 Listes de sélection**

### **1.1 Listes de sélections pour les Juvéniles et Juniors B :**

Les athlètes seront sélectionnés en fonction de la moyenne des 5 meilleurs résultats de distance et du meilleur résultat de sprint (en points canadiens) parmi toutes les courses sanctionnées entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 3 mars 2019.

Cas de force majeure : Dans le cas où un athlète de ces catégories n'aurait participé à aucun sprint durant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 3 mars 2019, il pourra être considéré à

condition qu'il justifie, billet médical à l'appui, qu'il n'était pas en mesure de prendre le départ du sprint de la Coupe Québec #1 au Mont-Sainte-Anne ni à celui de la Coupe Québec #2 à Sherbrooke. Ce billet médical devra être envoyé à Jean-Baptiste Bertrand ([coortech@skidefondquebec.ca](mailto:coortech@skidefondquebec.ca)) au plus tard le 3 mars 2019. Dans cette situation, seule la moyenne des cinq (5) meilleurs résultats de distance sera considérée.

## 1.2 Listes de sélections pour les Juniors A et Seniors

Les athlètes seront sélectionnés en utilisant un pointage composé de 70% de la moyenne des points de distance et 30% de la moyenne des points de sprint, en compilant les quatre (4) meilleurs résultats de distance et les deux (2) meilleurs résultats de sprint (en points canadiens) parmi les courses de premier niveau (éligibles pour les sélections de l'Équipe nationale), entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 3 mars 2019.

## 2 Critères de sélection (par ordre prioritaire)

- a) Les athlètes qui auront été sélectionnés pour les Championnats du monde junior, U23, senior ou pour les Jeux olympiques de la saison en cours auront le soutien financier maximal (voir tableau à la section 3).
- b) En plus des athlètes sélectionnés au point a, les deux (2) meilleurs athlètes de chaque sexe des catégories Juvénile, Junior B, Junior A et Senior (incluant U23) sur les listes de sélections pour les Championnats canadiens auront le soutien financier maximal.
- c) En plus des athlètes sélectionnés aux points a et b, un maximum de 12 athlètes (3 athlètes pour chacune des catégories ci-dessous, départagés au besoin par l'écart de points avec le premier de chaque catégorie) seront sélectionnés parmi les athlètes qui auront les écarts de points suivants (par catégorie) avec le premier athlète québécois de leur catégorie sur les listes de sélection :
  - i. 1,5 point ou moins pour les Seniors
  - ii. 2 points ou moins pour les Juniors A
  - iii. 2 points ou moins pour les Juniors B
  - iv. 2,5 points ou moins pour les Juvéniles
- d) À moins d'avoir été déjà sélectionné aux points a, b ou c ci-dessus, les athlètes qui ne sont pas identifiés Excellence seront éligibles à un soutien financier minimal calculé selon les frais d'inscription aux courses lors des Championnats canadiens, s'ils répondent aux critères suivants :
  - d1. *Pour les Juniors* : avoir été sélectionné par un Centre de développement national ou par Ski de fond Canada pour participer à une compétition d'envergure à l'extérieur du Canada (par exemple le Tour B européen, le Championnat américain, etc.)

- d2. *Pour les Seniors* : avoir été sélectionné par un Centre de développement national ou par Ski de fond Canada pour participer à une compétition d'envergure à l'extérieur du Canada (par exemple le Tour B européen, le Championnat américain, etc.) ET avoir un écart entre les points sur la liste de sélection pour les championnats canadiens et les critères de performance internationaux (CPI) de distance ou de sprint en fonction de l'âge de l'athlète de -3 pts ou plus. Voir l'annexe pour consulter les écarts avec les CPI.

Note : Selon le critère de sélection ci-dessus, l'athlète qui aura réussi à remplir le critère a, b, c ou d sera soutenu financièrement, selon le tableau de la section 3 suivante.

### **3 Soutien financier aux athlètes sélectionnés**

Critères de sélection	a	b	c	d
Frais d'inscription aux courses	100%	100%	100%	100%
Frais de transport et d'hébergement	Montant fixé selon le budget	Montant fixé selon le budget	25% à 75% du montant fixé des cat. a et b	Aucun soutien

### **4 Soutien financier selon les résultats aux Championnats canadiens**

En plus du soutien financier aux athlètes sélectionnés des sections précédentes en vue de la participation aux Championnats canadiens, tous les athlètes éligibles à un soutien dans le cadre du programme ont accès à des subventions remises aux meilleurs de chaque course individuelle des catégories Junior A, U23 et Senior (montants à déterminer en fonction des budgets disponibles).

Précision : un athlète qui répondrait aux critères U23 et Senior pour une même course (ex. : un athlète U23 terminant également 1<sup>er</sup> Senior dans une course) ne pourra se voir attribuer qu'une seule subvention, celle du montant le plus élevé.

Les critères précis à atteindre ainsi que les montants des subventions seront affichés au cours du mois de février 2019.

**ANNEXE : CRITÈRES DE PERFORMANCE INTERNATIONAUX (CPI)**

Voici les CPI en termes de nombre de points canadiens à obtenir en moyenne dans les courses de 1<sup>er</sup> niveau (courses utilisées pour créer les listes de sélection de l'Équipe nationale senior (ÉNS)) :

*Note : les CPI ont été déterminés en fonction de l'analyse des résultats des athlètes ayant réussi des podiums en Coupe du Monde.*

	JA-2	SEN1	SEN2	SEN3	SEN4	SEN5	SEN6	SEN7	SEN8	SEN9	SEN 10+
<b>Femmes sprint</b>	91,0	93,0	94,0	95,0	96,0	96,5	97,0	97,5	97,5	97,5	97,5
<b>Femmes distance</b>	88,5	90,5	92,0	93,0	94,0	94,5	95,0	95,5	96,0	96,0	96,0
<b>Hommes sprint</b>	92,0	94,0	95,0	96,0	96,5	96,5	96,5	97,0	97,0	97,0	97,0
<b>Hommes distance</b>	91,5	93,5	94,5	95,0	95,5	96,0	96,5	97,0	97,5	98,0	98,5

Légende : JA-2 : Junior A 2<sup>e</sup> année; SEN 1 : Senior 1<sup>re</sup> année ; SEN 2 : Senior 2<sup>e</sup> année; etc.

Les écarts avec ces CPI sont calculés comme ceci pour faire les listes de sélection des athlètes dans les Centres nationaux de développement :

- Les écarts des athlètes 2<sup>e</sup> année Junior A et plus jeunes au cours de la dernière saison de compétition sont calculés en comparant leurs points canadiens sur les listes de sélection de l'ÉNS aux CPI des athlètes 2<sup>e</sup> année Junior A dans le tableau ci-dessus - colonne JA-2 (ex. : les points d'un athlète Junior B 2<sup>e</sup> année sont comparés aux CPI dans la colonne JA-2).
- Les écarts des athlètes Seniors sont calculés en comparant leurs points canadiens sur les listes de sélection de l'ÉNS aux CPI des athlètes Seniors du même âge (ex. : les points d'un athlète Senior 3<sup>e</sup> année sont comparés aux CPI dans la colonne SEN 3).

Pour plus de détails sur les critères de performance internationaux, consulter [ce document](#) sur le site internet de Ski de fond Canada.